

Une approche féministe de l'aide internationale du Canada



Action Canada
pour la santé & les droits sexuels



Appuyé par:



Une approche féministe de l'aide internationale du Canada

Contribution d'Action Canada pour la santé et les droits sexuels, Oxfam Canada, et Inter Pares à l'Examen de l'aide internationale du Canada; appuyée par AQOCI, AWID, CARE Canada, Gender at Work, USC Canada, le YWCA, EUMC et le Fonds MATCH international pour la femme.

Résumé

Le 5 juillet 2016, le Groupe de travail sur les droits des femmes¹ a organisé une journée de dialogue à laquelle ont pris part 50 représentants des pouvoirs publics et d'organisations de la société civile. Il s'agissait de s'entendre sur une définition commune des approches féministes de l'aide internationale, d'évaluer les défis, les lacunes et les avantages de l'approche d'Affaires mondiales Canada, et de formuler des recommandations pratiques pour la mise en œuvre d'une approche féministe. Les recommandations ci-après sont le fruit de ce dialogue et de la longue expérience des auteurs en matière de politiques et de programmes féministes. Voici les principales recommandations :

1. Examiner toute aide internationale à travers le prisme de son impact potentiel sur les obstacles structurels et les rapports de force qui engendrent les inégalités homme-femme. Établir des mécanismes faisant de l'approche féministe une composante nécessaire de tout projet d'aide internationale.
2. Consacrer 20 pour cent de l'aide à des activités de promotion des droits des femmes, de l'autonomisation de la femme et de l'égalité des sexes. À cet égard, affecter, chaque année, la somme de 100 millions de dollars à un mécanisme de financement prévisible et à long terme des mouvements féministes et des organisations de promotion des droits des femmes.
3. Instaurer un axe d'action indépendant pour formaliser les principes féministes par le biais de programmes ciblant les droits des femmes et l'égalité des sexes.
4. Intégrer l'égalité des sexes à l'ensemble des programmes et politiques tout en veillant à ce que les programmes de développement international et d'assistance humanitaire comprennent au moins un élément de résultat à moyen terme doté de ressources adéquates et visant les causes structurelles des inégalités homme-femme.

¹ Groupe de travail composé de près de quarante ONG canadiennes et de personnes agissant à titre individuel et qui traite des questions relatives aux droits des femmes à l'échelle internationale.

Contexte et justification

Avec un Premier Ministre féministe et un engagement tout neuf pour une approche féministe de l'aide internationale, le Canada a l'occasion de se positionner, dans le monde, comme l'artisan des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il peut changer la donne.

L'approche féministe revêt les atours de la nouveauté. Il n'est pas question de faire mieux aujourd'hui ce qu'on faisait déjà hier, mais de faire preuve d'audace en prenant un nouveau virage. Il importe de repenser les méthodes de travail et les partenaires. Il faut tenir parole; nos engagements financiers doivent être à la hauteur de nos ambitions.

C'est plus vite dit que fait. Partout, les inégalités sont profondément enracinées; les régimes et comportements patriarcaux, la norme. Changer les mentalités vers plus d'égalité est affaire de temps et d'argent. Les critiques ne manqueront pas; mais l'approche féministe peut transformer les sociétés en profondeur.

Intégrité et cohérence sont les maîtres mots de l'action féministe. Il est, par conséquent, difficile d'examiner l'approche féministe de l'aide internationale indépendamment de l'approche globale des pouvoirs publics. Il serait souhaitable que le Canada opte pour une approche féministe de la politique étrangère dans laquelle s'inscrirait son action et ses activités sur les plans de l'aide internationale, des relations extérieures, du commerce et du développement. Aux fins de l'examen en cours, ce mémoire ne traitera que de l'aide internationale.

Cet examen vient à point nommé. Partout dans le monde, la promotion des droits des femmes pâtit cruellement du sous-financement; même la contribution du Canada est tombée sous la moyenne des pays donateurs au cours des dernières années. Quant aux bouleversements politiques, ils continuent de freiner la prise en compte des droits des femmes dans les processus décisionnels mondiaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur l'autonomisation de la femme comme préalable à l'éradication de la pauvreté et des inégalités. S'il adoptait une approche féministe, le Canada franchirait un pas de plus en s'attaquant aux rapports de forces sexués et inégalitaires par le biais d'une stratégie fondamentale porteuse d'une transformation radicale. Par des actions décisives et des investissements judicieux, le Canada peut se détacher du peloton pour devenir promoteur d'une approche féministe du développement à l'instar d'une poignée de pays qui se sont engagés sur cette voie.

Principes féministes

Toute approche féministe doit s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles et systémiques pour transformer les rapports de force généralement fondés sur une représentation sociale des identités sexuelles et sur des structures patriarcales qui tentent de subjuguer le corps et la volonté des femmes. La mise en œuvre de l'approche féministe s'organise autour de plusieurs principes : intersectionnalité, agentivité et processus.

L'intersectionnalité est le cadre dans lequel s'articulent les facettes identitaires qui influencent la vie et le vécu telles que l'appartenance à une classe sociale ou à un groupe racial et qui renforcent, voire exacerbent, l'oppression et la marginalisation. Cette notion permet de cerner les rapports de genre dans un cadre plus vaste que celui des oppositions binaires (femme/homme; féminin/masculin) et de dégager, par conséquent, des problématiques complexes pour formuler des stratégies qui répondent au mieux aux besoins des personnes ciblées.

L'agentivité est la capacité que possède un individu ou un groupe de faire des choix et de transformer ces choix en résultats escomptés. L'agentivité féministe recouvre les principes de l'autonomie, du choix, de la responsabilisation et de la participation concrète. L'agentivité reconnaît en chaque individu un expert et un détenteur de savoir de plein droit.

Dans une perspective féministe, les résultats, seuls, ne comptent pas; le **processus** est tout aussi important. L'intégrité, la mise en situation, l'apprentissage, la collaboration, la participation, l'inclusion et la réceptivité sont autant d'éléments constitutifs de tout processus féministe.

Dans la pratique, la perspective féministe est indissociable d'une approche de l'aide internationale fondée sur les droits de la personne dans la mesure où tous deux placent les ayants-droits et leurs besoins au cœur des préoccupations. Cela signifie qu'il faut substituer à l'approche axée sur l'offre, qui privilégie la prestation de services, une approche axée sur la demande, qui fait la part belle aux besoins et aux réalités des personnes. Au bout du compte, l'approche féministe remet en cause les inégalités systémiques, les rapports de force injustes et les lois, politiques et programmes discriminatoires sur tous les plans, local, national, régional et mondial.

Pour une illustration de la programmation féministe, se rapporter à l'Annexe 1.

Un axe d'action pour les droits des femmes et l'égalité des sexes

Mettre l'accent sur « la santé et les droits des femmes et des enfants », tel qu'il ressort du document de réflexion sur l'Examen de l'aide internationale, est une proposition beaucoup trop vague qui ne donne ni à la santé ni aux droits la place

qu'ils méritent. En outre, l'amalgame fait perdurer une approche, aujourd'hui dépassée, de la promotion des droits de la femme par le bien-être social, qui est aux antipodes de l'approche féministe.

Partout dans le monde, les experts s'accordent à penser que la meilleure manière de réaliser l'égalité des sexes consiste à adopter une double démarche : affecter des ressources à des activités ciblées tout en mettant en place un mécanisme robuste d'intégration plurisectorielle. La probabilité de succès des efforts d'intégration est plus grande s'ils sont étayés par un axe d'action indépendant ayant le leadership, les ressources, l'engagement et l'expertise pertinents. L'aide internationale féministe doit s'assortir d'un engagement explicite à consacrer des ressources à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il est aussi vraisemblable que cette approche suscite l'engagement politique, rallie l'adhésion interne, favorise la responsabilisation et obtienne les ressources indispensables à l'action effective et durable.

Tout au long des négociations sur un programme de développement pour l'après-2015, les organisations de défense des droits des femmes ont fait valoir qu'un axe d'action indépendant devait être consacré aux facteurs structurels des inégalités homme-femme qui nuisent à l'autonomisation de la femme, à son agentivité et au respect de ses droits. Le Canada a l'occasion de se démarquer, sur la scène mondiale, en comblant une double lacune, sur les plans du financement et du discours, et en veillant à ce que cet axe soit voué aux facteurs structurels des inégalités. Voici des exemples de mesures à prendre :

- Mettre en place les mécanismes et le climat favorables à l'agentivité des femmes dans les sphères publique et privée;
- Combattre la pandémie de la violence contre les femmes par une approche globale de la discrimination sous toutes ses formes, y compris les normes sociales, les lois, les politiques et les institutions;
- Appuyer les activités de sensibilisation, sur les plans national et international, pour que les gouvernements rendent compte de leurs actions et pour tirer profit de l'expertise de la société civile;
- Investir dans le renforcement des capacités des femmes et des filles, leurs ressources et leurs chances;
- Renforcer les capacités nationales de promotion des droits des femmes par la budgétisation et les prestations publiques sexospécifiques, l'appui à la société civile locale, notamment les organisations de femmes, et l'amélioration des capacités de cueillette de données ventilées par sexe.

Pour passer de la parole aux actes, l'axe d'action dédié aux droits des femmes et à l'égalité des sexes doit être doté des mêmes ressources que les autres axes d'action prioritaires. À cet égard, le financement est examiné dans la section « Financement féministe ».

Intégration féministe

Dans les rapports d'Affaires mondiales Canada sur les plans d'action consacrés à l'égalité des sexes pour la période 2010-2014, l'accent a été mis sur les interventions ciblées (axe indépendant) ainsi que sur l'intégration transversale de la problématique homme-femme. Cependant, la démarche du ministère en la matière a donné des résultats plus que médiocres².

L'intégration féministe est une stratégie importante puisqu'elle permet d'améliorer le ciblage des programmes en vue d'une transformation radicale et de traiter des causes profondes des inégalités des sexes par une analyse intersectionnelle de puissance. Voici quelques mesures à prendre pour une intégration réussie de la problématique homme-femme :

- Veiller à ce que tout programme de développement international et d'assistance humanitaire comprenne un élément de résultat à moyen terme doté de ressources adéquates et visant les causes structurelles des inégalités homme-femme;
- Mettre l'accent sur les aspects transformateurs de l'intégration de la problématique homme-femme plutôt que sur la simple intégration d'indicateurs de base sur l'égalité des sexes comme le taux de participation féminine;
- Susciter et autoriser une expertise avancée en matière d'égalité des sexes dans tous les champs d'action d'AMC et aménager un espace de dialogue et d'apprentissage avec les partenaires et la société civile;
- Tirer les leçons des expériences par la recherche et la programmation. Il s'agit, par exemple, de favoriser les propositions spontanées qui permettent aux partenaires et aux bénéficiaires d'établir des programmes fondés sur leur expérience, ou encore, de recevoir du financement de base (institutionnel).

Mise en œuvre féministe

La mise en œuvre du nouveau cadre de politique canadien pour l'aide internationale est au moins aussi importante que les principes qu'il défend. Tel qu'il a été décrit plus haut, le processus est un élément crucial de l'approche féministe. Dans une perspective féministe, il faut investir dans les meneurs et dans l'apprentissage au sein d'AMC et en-dehors de ce cadre institutionnel ainsi que dans une méthode nouvelle pour surveiller les progrès et mesurer les résultats.

² Évaluation de la mise en œuvre par l'ACDI de sa politique sur l'égalité des sexes. Rapport exécutif. 2 avril 2008.
<http://www.oecd.org/derec/canada/42174775.pdf>

- **Investir dans le leadership**

Changer les structures est un processus à évolution lente qui requiert des partisans à tous les niveaux. Pour que l'approche féministe de l'aide internationale soit comprise, assimilée et intégrée, elle doit être appuyée par les échelons les plus élevés de la hiérarchie d'AMC. Cela signifie aussi renforcer les capacités, encadrer et récompenser toute initiative féministe au sein d'AMC.

- **Faciliter l'apprentissage**

Bien que le féminisme ne soit pas un phénomène nouveau, il est souvent mal perçu. Il faut investir dans le renforcement des capacités et la sensibilisation de la population canadienne, des fonctionnaires d'AMC, de ses partenaires (ONG canadiennes, pays bénéficiaires et enceintes multilatérales). L'approche féministe est un tremplin vers un examen sérieux du processus « d'universalisation » du Programme 2030 dans les domaines où le Canada possède un avantage relatif (cadre juridique solide qui promeut l'égalité des sexes) et dans ceux où il accuse un certain retard (droits des femmes autochtones). L'action féministe accorde la priorité à l'acquisition des connaissances, à l'apprentissage empirique et à l'apprentissage mutuel par l'échange et la collaboration.

- **Établir une méthode féministe pour surveiller les progrès et mesurer les résultats**

Les résultats et le rendement peuvent être mesurés de manière si étroite qu'elle ne rende compte ni de la complexité du développement ni de la difficulté ou de la fragilité des contextes dans lesquels l'aide est apportée. Dans une perspective féministe, cela suppose la mise en place de mécanismes novateurs pour surveiller et évaluer la mise en œuvre des politiques féministes, l'évolution des capacités institutionnelles et le niveau de l'engagement. Il serait souhaitable, dans un premier temps, qu'AMC revoie et mette à jour la politique de l'ACDI sur l'égalité entre les sexes qui remonte à 1999 pour tenir compte de la nouvelle approche féministe. Dès lors, AMC pourra dresser et publier un plan d'action féministe; un rapport de mise en œuvre devrait être publié chaque année.

Pour des recommandations pratiques sur ces trois aspects, se rapporter à l'Annexe 2.

Financement féministe : Innovation

À l'heure actuelle, les organisations de femmes ne reçoivent des pouvoirs publics et des donateurs qu'un appui limité. On estime que les organisations et institutions de femmes indépendantes qui font la promotion de l'égalité des sexes reçoivent moins de 0,4 % de l'Aide publique au développement³. Force est de constater que l'engagement « d'investir dans les femmes et les filles » ne s'est pas traduit par un financement important et durable supplémentaire pour les organisations de défense des droits des femmes et encore moins pour les initiatives féministes. C'est aussi sans compter avec les mécanismes de financement actuels qui sont foncièrement non féministes avec leurs lourdeurs administratives, le fardeau de la préparation des rapports, le peu de cas accordé à la sensibilisation et au financement de base et leur préférence marquée pour les projets bornés et à court terme.

- **Prendre des engagements financiers audacieux pour appuyer les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes**

Tout concourt à démontrer que ces mouvements et organisations jouent le rôle fondamental de catalyseurs du changement pour l'égalité des sexes⁴. Il est essentiel que l'axe d'action indépendant s'accompagne d'un mécanisme pour combler le déficit de financement des mouvements féministes et des organisations de défense des droits des femmes. Plus précisément, il est proposé que le Canada établisse un fond à hauteur de 100 millions de dollars par an dédié aux mouvements féministes et aux organisations de défense des droits des femmes. Ce fonds, fruit d'une décision audacieuse, représenterait le moyen de soutenir l'action sur un éventail de problématiques structurelles et de favoriser un climat propice où les femmes et les filles peuvent pleinement s'épanouir et jouir de leurs droits. Il serait utile que ce fonds soit doté d'un mécanisme de financement prévisible pour les programmes réactifs à long terme qui aident les femmes à définir leurs projets, renforcer leurs capacités de s'attaquer aux problématiques qu'elles auraient elles-mêmes identifiées, consolider leurs organisations et établir des mouvements pour le changement social. En somme, la priorité doit revenir au financement de base, souple et pluriannuel.

- **Prendre la tête du peloton mondial en matière de financement des droits des femmes et de l'égalité des sexes**

Pour faire preuve de vrai leadership, le Canada doit s'échapper du peloton des pays de l'OCDE dans le domaine du financement des droits des femmes et de l'égalité des sexes (2 % en 2014)⁵. Pour que son engagement déclaré envers l'approche féministe soit crédible, le Canada doit prendre des mesures résolues pour financer les activités de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, tout en établissant un calendrier précis pour les cibles à atteindre. Le Canada doit

³ Rapport de mars 2016 : <http://www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-in-support-of-gender-equality-and-womens-empowerment.pdf>

⁴ Une étude mondiale réalisée sur quatre décennies et dans 70 pays a montré que la mobilisation des mouvements féministes est le facteur primordial de tout progrès dans la lutte contre la violence faite aux femmes, sur le plan national. (Cf. Htun, Mala et Lauren Weldon (2012). « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005 ». *American Political Science Review*, vol. 106, n°. 3, août 2012.)

⁵ Compilation des rapports statistiques canadiens sur l'aide internationale effectuée par CCCI.

veiller à ce que 20 pour cent de l'aide accordée soit principalement investie dans la promotion des droits des femmes, dans leur autonomisation et dans l'égalité des sexes.

- **Améliorer les mécanismes de financement existants en faveur d'une société civile féministe forte, au Canada**

Par le passé, AMC subventionnait plus volontiers les programmes féministes. Il est temps de renverser la vapeur. Pour cela, il suffit de prendre quelques mesures simples pour faciliter la participation de partenaires pouvant mener des initiatives féministes. Pour la plupart, elles concernent le nouveau « Processus de programmation autorisé » et la nouvelle approche par appels de propositions. Ils privilégient les programmes définis par AMC sur les programmes conçus et menés par les collectivités et qui répondent à des besoins propres et selon un calendrier donné. En interdisant toute forme de communication avant l'approbation du projet, ils excluent aussi toute possibilité de collaboration et d'apprentissage mutuel entre AMC et ses partenaires. Enfin, le champ étroit des appels de proposition et de la programmation de la Direction générale des partenariats et la nécessité croissante de partage des coûts sont autant de facteurs qui rendent difficiles la programmation féministe et la gestion financière prudente. Cette méthode de travail vaut seulement pour les très gros partenaires ou pour ceux ayant un « ensemble » de bureaux où la programmation est répartie sur plusieurs bases. Établir des mécanismes de financement réactif, prévisible et à long terme contribuerait au renforcement de la société civile féministe au Canada.

Occasions politiques

Pour se positionner comme chef de file de l'approche féministe de l'aide internationale, le Canada doit absolument donner le ton dans les manifestations internationales et dans les forums multilatéraux. Voici quelques occasions à saisir :

- **Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, septembre 2016**

Le Canada, qui accueillera cette conférence, doit veiller à ce que les inégalités et la discrimination qui augmentent les risques de contagion des femmes et des filles par les maladies infectieuses soient au cœur des débats. Le Canada pourrait, par exemple, réclamer que l'accent soit mis sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et sur une démarche axée sur les droits fondamentaux et inviter les autres pays donateurs à lui emboîter le pas.

- **Sommet des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, septembre 2016**

Avant la tenue du sommet, il serait utile que le Canada consulte les organisations de défense des droits des femmes pour veiller à ce que leurs priorités soient prises en compte dans les débats officiels et insister pour que les difficultés rencontrées par les femmes et les filles réfugiées – notamment, la violence sexuelle, l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et le mariage forcé – soient au cœur de la discussion. Le Canada pourrait présenter une approche sexospécifique des situations d'urgence et faire l'annonce d'une promesse de financement des organisations de défense des droits des femmes dans les pays vulnérables et dans les situations de conflit et de crise humanitaire. Le Canada peut aussi encourager d'autres états membres de l'ONU à prendre des mesures robustes en la matière et renforcer les capacités des états partenaires dans la réduction des inégalités entre les sexes et de la violence sexospécifique dans le cadre des stratégies et programmes de prévention des catastrophes naturelles, de préparation aux situations d'urgence, d'intervention d'urgence et de résilience.

- **Forum économique mondial, Davos, janvier 2017**

Le Canada peut profiter de l'effet d'entraînement créé l'année dernière par le Premier Ministre qui s'est fait l'apôtre du féminisme comme moyen d'améliorer les processus décisionnels dans les milieux de la politique et des affaires, en organisant un panel de suivi de haut-niveau sur le sujet. Les experts pourraient y soulever des questions telles que la nécessité d'accroître le nombre de personnalités féministes dans les milieux de la politique et des affaires (pas seulement de leaders femmes), les obstacles structurels au leadership féminin comme le fardeau démesuré que représente la prestation de soins non rémunérée ou encore les effets délétères de la violence contre les femmes.

- **Commission de la condition de la femme de l'ONU**

Le Canada doit se prévaloir de son siège au sein de la Commission pour faire progresser les droits des femmes et des filles et pour défendre une position progressiste sur des thèmes controversés : femmes, paix et sécurité et santé et droits en matière de sexualité et de procréation. Le Canada devrait prendre l'engagement d'assurer les ressources suffisantes et les mandats adéquats pour orienter les efforts institutionnels, veiller à la mise en œuvre du Programme 2030 et s'en faire le champion.

- **Sommet du G7 au Canada, 2018**

Tout comme le Canada s'est taillé le rôle de chef de file sur les questions de santé maternelle, néonatale et infantile au Sommet du G8 de 2010 à Muskoka, il pourrait faire impression au sommet du G7 qu'il accueillera en 2018 en annonçant, par exemple, un grand bond en avant dans son engagement féministe en finançant la promotion des droits des femmes.

Annexe 1 : Tableau comparatif des approches classique et féministe

Ce tableau n'est pas une description exhaustive des étapes de la programmation; il est présenté pour illustration seulement.

	Approche classique du développement international	Approche féministe du développement international
Élaboration du programme	AMC identifie le ou les pays ou secteurs et publie un appel de propositions contenant des paramètres précis tels que le calendrier de mise en œuvre, le budget et les résultats définitifs escomptés ainsi qu'un ensemble de résultats intermédiaires à être pris en compte dans la programmation. Toute question concernant l'appel doit être posée via un portail public dans un délai préétabli. La date de dépôt des propositions est fixée à trois mois de la date de publication de l'appel. La sélection des projets prend de six à dix-huit mois.	Les collectivités locales identifient les difficultés d'accès aux services de planification familiale. Elles discutent des causes profondes de leurs difficultés et des solutions potentielles avec la société civile locale et une ONG canadienne. L'ONG rencontre AMC pour évaluer son intérêt pour la question, l'expertise et l'impact potentiel sur les rapports de force et barrières structurelles qui perpétuent les inégalités entre les sexes. L'ONG obtient d'AMC des fonds de démarrage pour explorer le projet. Avec les collectivités locales, l'ONG élabore une idée et un document de réflexion. L'ONG canadienne rencontre AMC pour discuter du document et des éléments d'une proposition de projet. L'ONG élabore une proposition qu'elle soumet à AMC en prenant ces discussions pour point de départ. La proposition est amendée pour tenir compte des commentaires d'AMC puis approuvée dans un délai de trois mois.
Contenu du programme	Planification familiale – Une ONG canadienne met sur pied un réseau de distribution de préservatifs et de contraceptifs DepoProvera à des communautés marginalisées et une formation obligatoire à la planification familiale de tous les employés de l'hôpital.	Planification familiale – Une ONG canadienne collabore avec la société civile locale pour : - Évaluer les difficultés d'accès aux méthodes de contraception et à l'avortement médicalisé; - Discuter une fois par mois avec les adolescents et les femmes dans leur langue; - Contribuer au renforcement de l'éducation sexuelle dans les écoles en partenariat avec les autorités scolaires locales; - Préparer des campagnes de sensibilisation aux droits aux soins de santé (y compris la contraception et l'avortement) et à l'abolition des lois qui entravent l'agentivité des femmes (pénalisation, lois sur le consentement parental et conjugal); - Établir des programmes de soutien féministe pour le compte des RH du ministère de la santé publique; - Faciliter les échanges avec des organisations canadiennes et régionales qui s'intéressent à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation; - Améliorer les réseaux de distribution locaux des moyens de contraception et établir un dispositif d'aiguillage efficace vers les services d'avortement médicalisé.
Surveillance et évaluation	Dans la dernière année du projet, AMC engage un évaluateur canadien qui se rend pour la première fois sur le terrain pour évaluer les résultats du projet. L'ONG canadienne fournit les services de traduction et l'appui logistique. Le rapport d'évaluation est établi en coordination avec AMC. Une fois l'évaluation publiée, l'ONG canadienne peut apporter une réponse officielle.	À l'échéance de la première année de mise en œuvre, AMC et l'ONG étudient les mécanismes d'évaluation susceptibles de contribuer à l'amélioration du projet. La société civile locale identifie les domaines qui pourraient bénéficier d'une réflexion approfondie et d'une expertise extérieure. Ensemble, les organisations locales, l'ONG et AMC se lancent dans exercice d'apprentissage mutuel facilité par un évaluateur ayant une solide connaissance du contexte de mise en œuvre.
Rapport	L'ONG canadienne établit son rapport en se conformant aux exigences des rapports normalisés pour tout contrat avec AMC.	Le calendrier d'établissement du rapport est convenu entre les trois partenaires (AMC, l'ONG et les collectivités locales). Les collectivités locales présentent de manière périodique à l'ONG canadienne le rapport qu'elles envoient à leurs autres bailleurs de fonds. L'ONG compile les informations et documente le récit d'un projet transformateur de manière claire et convaincante pour communication à AMC et diffusion dans la population canadienne.

Annexe 2 : Recommandations pratiques pour la mise en œuvre de l'approche féministe

Investir dans le leadership

- Nommer au sein d'AMC un ambassadeur spécial chargé de promouvoir une approche féministe de l'aide internationale;
- Créer un comité consultatif doté des ressources suffisantes et composé de militants féministes du Canada et d'ailleurs, dont certains seraient choisis parmi les représentants des pouvoirs publics; il se réunira de manière régulière pour prodiguer des conseils, suivre les progrès et évaluer le succès;
- Réformer la démarche d'AMC en matière de ressources humaines pour accorder la priorité au recrutement de personnes ayant une expérience avérée de l'application des principes féministes;
- Identifier au sein d'AMC les postes-clés qui requièrent l'adoption d'une perspective féministe solide et veiller à ce que les personnes qui les occupent possèdent les compétences requises pour donner effet à l'approche féministe;
- Mettre en place au sein d'AMC un programme de reconnaissance des employés qui auront su incarner les principes féministes et promouvoir l'égalité des sexes dans la formulation des programmes et politiques.

Faciliter l'apprentissage

- Consacrer des ressources à l'apprentissage féministe et à la culture du changement pour le bénéfice du personnel d'AMC, des partenaires, des missions et de la population canadienne;
- Appuyer l'intéressement et l'éducation de la population du Canada et d'ailleurs au sens du féminisme afin de démystifier cette notion et d'éliminer toute connotation négative qui gênerait la mise en œuvre;
- Investir dans des activités de mentorat à l'intention du personnel d'AMC pour un accueil favorable de l'approche féministe de l'aide internationale;
- Mettre sur pied une réserve d'expériences de transformation réussies grâce à l'approche féministe;
- Créer les occasions d'apprentissage et de partage d'information entre le personnel d'AMC, les féministes du Sud mondialisé et les experts en assistance internationale féministe, notamment les experts de pays aux vues similaires;
- Améliorer les capacités de cueillette des données et de suivi des indicateurs féministes chez les partenaires;
- Appuyer le renforcement des capacités des instituts nationaux de statistique pour obtenir des données ventilées selon l'âge et le sexe, des données sur l'utilisation du temps, sur les cas de violence sexospécifique, et sur la répartition des biens et des compétences, etc.;
- Charger les chefs de mission et points de contact à l'extérieur d'Ottawa de donner effet aux principes féministes;
- Renforcer les capacités des spécialistes des questions féministes et d'égalité des sexes, actuels et futurs, ayant l'expérience nécessaire dans la formulation des politiques et des programmes, dans tous les domaines d'activité du ministère;
- Effectuer une analyse de l'écart entre les capacités actuelles d'AMC et les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une approche féministe de l'aide internationale;
- Éliminer les obstacles aux activités de plaidoyer au Canada et dans le monde, notamment la classification des organisations de bienfaisance de l'ARC;
- Renforcer les mécanismes d'intégration des principes féministes et de promotion de l'égalité des sexes dans les programmes d'assistance humanitaire.

Établir une méthode féministe pour surveiller les progrès et mesurer les résultats

- Mettre en place une banque d'indicateurs féministes, d'outils participatifs et un glossaire pour surveiller et évaluer le changement sur le plan des personnes, des mouvements et des organisations;
- Intégrer le marqueur de l'égalité des sexes aux notes de service types adressées au ministre;
- Créer un climat propice à l'utilisation de données qualitatives dans les évaluations internes et externes d'AMC;
- Reconnaître le caractère complexe de l'évaluation qualitative du changement en établissant une méthode d'évaluation tenant compte des résultats qualitatifs, des méthodologies et des processus;
- Améliorer les capacités de surveillance des indicateurs qualitatifs par les ONG;
- Établir un éventail d'indicateurs adaptables aux situations les plus variées, y compris des indicateurs intermédiaires pour le développement sexospécifique à long terme;
- Revoir l'exercice de surveillance et d'évaluation dans une perspective féministe;
- Autonomiser les acteurs locaux en vue de leur participation effective à la surveillance et à l'évaluation;
- Faire preuve de souplesse dans l'évaluation et la présentation des impacts du projet;
- Intégrer aux activités d'évaluation un audit sexospécifique;
- Définir les éléments constitutifs du rapport de sorte à faciliter la présentation d'un récit qui rendrait compte de toutes les facettes du projet;
- Aborder de manière holistique toutes les phases de l'élaboration des programmes à leur mise en œuvre en ayant recours à une approche fluide qui va de la conception à l'évaluation en passant par la planification, la mise en œuvre et le suivi;

- Améliorer la méthodologie de conversion des marqueurs de l'égalité des sexes d'AMC-OCDE en vue d'une plus grande précision dans les rapports;
- Faire de la surveillance et de l'évaluation un exercice de partenariat et non une épreuve d'examen.